

**BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Physiques pour Tous - Haute-Vienne****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**

CREPS DE POITIERS

Norma COIFFE

05.49.36.06.56

norma.coiffe@creps-  
poitiers.sports.gouv.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Dossier  
Tests  
Entretien  
Épreuves écrites**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Titulaire du PSC1 Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives Validation des "Exigences préalables à l'entrée en formation" Si le nombre de candidats à l'entrée de sélection est supérieur à 20, une épreuve écrite et un entretien de sélection et de motivation de 15 minutes seront organisés.

**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Oui

**Objectif de la formation**

Le titulaire du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » assure en autonomie pédagogique : - l'animation à destination de différents publics, à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques - l'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé - la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT »

**Contenu et modalités d'organisation**

La qualification « Activités Physiques pour Tous » est constituée de 4 unités capitalisables (UC), définies, chacune, par l'objectif à atteindre. Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité du BPJEPS (en 4 UC) : - UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure Deux unités capitalisables déclinées dans la spécialité « Activités Physiques pour Tous » : - UC 3 : Concevoir une séance, un cycle, d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous » - UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Durées de la formation \*600h en cours du jour \*300h en entreprise  
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé**Validation(s) Visée(s)****BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)****MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours**

Le titulaire du diplôme BPJEPS APT détient les prérogatives pour exercer son métier d'éducateur sportif. Il peut cependant choisir de poursuivre ses études en intégrant un autre BPJEPS (UC 3 et 4) ou un DEJEPS.

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00183071	du 21/09/2020 au 09/10/2021	(87)	CREPS DE POITIERS		<b>MON COMPTE FORMATION</b> FPC	Contrat pro
00219516	du 04/10/2021 au 30/09/2022	(87)	CREPS DE POITIERS		<b>MON COMPTE FORMATION</b> FPC	Contrat pro
00262273	du 19/09/2022 au 23/09/2023	(87)	CREPS DE POITIERS		<b>MON COMPTE FORMATION</b> FPC	Contrat pro
00333650	du 25/09/2023 au 27/09/2024	(87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	Contrat app

**00350020**du 25/09/2023 au  
27/09/2024

(87)

**CREPS DE POITIERS****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC****00347873**du 25/09/2023 au  
27/09/2024

(87)

**CREPS DE POITIERS****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC****00428677**du 23/09/2024 au  
25/09/2025

(87)

**CREPS DE POITIERS****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC**